

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉALISATION DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE  
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

**SECTION I**

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET  
TECHNIQUES, DU PERSONNEL ET DES PROJETS

**1.** Les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières portent sur les activités suivantes :

1° la production, la diffusion et la mise en œuvre de PPU, de Visions d'aménagement ou d'autres planifications sectorielles du territoire;

2° les activités de consultation, de rédaction, de production de documents, ainsi que les activités de formation;

3° la révision de la réglementation, des PPU et du PDAD;

4° le soutien aux projets immobiliers;

5° l'implantation de meilleures pratiques en matière de gestion de projets;

6° la participation à des projets en lien avec le « Vivre Ensemble » et la sécurité urbaine;

7° la participation à des projets d'innovation en aménagement et environnement;

8° la production d'analyses géospatiales diverses et la production et l'entretien de données géoréférencées.

**2.** Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**3.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques, du personnel ainsi que les projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 1 100 000 \$.

**TOTAL : 1 100 000 \$**

Annexe préparée le 17 décembre 2020 par :

---

Sylvie Anne Garceau, conseillère en gestion financière  
Service de la planification de l'aménagement  
et de l'environnement